

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2013

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, SEGUIN, TRAVERSE; MM. BRIQUET, JACQUINET, LE BERRE, RENARD, SARRAZIN, SECLIER.

Absente excusée : Mme LOMBARD-CHANEL

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 6 mars 2013 : **66 786.83 €**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'emprunt pour la réhabilitation du chemin des Valsons.

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2013 : Monsieur Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2013. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Sophie BOUDOT-DROUIN est désignée secrétaire de séance.

Décision du Maire prise sur délégation du Maire :

Pour la passation des marchés inférieurs à 15 000 € HT :

- Fourniture des matériaux nécessaires au plafond du sous-sol de la salle des fêtes par la société Gedimat (Lavau) pour la somme de 2 424.40 € HT, soit 2 899.58 € TTC.
- Plantation de 4 tilleuls de Hollande dans la Chaussée par les Pépinières GIRARDIN-PAILLEY (Précy-Saint-Martin) pour la somme de 353.50 € soit 422.79 €.

Pour l'exercice du droit de préemption urbain au nom de la commune : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente de la parcelle ZB 302, 4 rue Félix Delacour.

Révision simplifiée n° 1 du PLU : étude de la 2^{ème} proposition d'aménagement :

Le conseil municipal valide les modifications suivantes :

- prévoir un accès route de Bouranton sur le CD86
- prévoir un accès sur le chemin rural voie de Champigny
- laisser un accès libre à la parcelle ZM58
- interdire les sorties de terrain sur la voie de Champigny ni sur la route de Bouranton

et charge le maire de transmettre ces demandes au bureau d'études afin qu'il puisse nous faire parvenir un nouveau projet pour validation

Chemin des Valsons : choix de l'entreprise : Considérant les offres reçues pour la réhabilitation du chemin des Valsons :

	Solution de base (montant TTC)	Option 1 (montant TTC)	Total (montant TTC)
ROUSSEY	70 282.37 €	418.60 €	70 700.97 €
EIFFAGE TP	77 734.56 €	358.80 €	78 093.36 €
REAUT	79 136.93 €	59.80 €	79 196.73 €
REAUT variante	75 118.37 €	59.80 €	75 178.17 €
COLAS	62 382.40 €	251.16 €	62 633.56 €
COLAS variante	66 823.47 €	253.15 €	67 076.62 €

Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux relatif à la réhabilitation du chemin des Valsons à l'entreprise COLAS (La Chapelle Saint Luc) pour la somme de 67 076.62 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Emprunt pour la réhabilitation du chemin des Valsons : Afin de financer les travaux, le conseil municipal décide recourir à un emprunt et retient l'offre de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne pour la somme de 70 000 € et dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux nominal : 3.82 %
- Échéances : 1 538.08 €
- Commission d'engagement : 150 €

Adopté à l'unanimité

Classement dans le domaine public de la voie privée « Rue Félix Delacour » : Après avoir pris connaissance du dossier et des conclusions du commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 janvier au 2 février 2013, le conseil municipal décide dans la voirie communale le voir privée « Rue Félix DELACOUR » du lotissement Tertre Saint Loup, portant ainsi la longueur totale de la voirie communale à 6 138 mètres.

Adopté à l'unanimité

Approbation du compte de gestion et administratif de l'année 2012 :

- Le conseil municipal adopte le compte de gestion de l'année 2012 établi par le Percepteur dont les résultats sont conformes au compte administratif de l'année 2012

Adopté à l'unanimité

- Sous la présidence de Monsieur Didier RENARD, 1^{er} adjoint (Monsieur le Maire étant sorti le temps du vote), le conseil municipal adopte le compte administratif de l'année 2012, dont les résultats se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2012
Fonctionnement	274 977,02 €	338 484,76 €	+ 63 507,74 €
Investissement	108 491,60 €	127 606,32 €	+ 19 114,72 €
Soit un résultat de			+ 82 622,46 €

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats de l'année 2012 au budget primitif 2013 : Compte tenu du solde de l'année 2012 (82 622.46 €), le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2012 comme suit au budget primitif 2013 :

- la somme de 63 507.74 € au compte 002 (recettes de fonctionnement) correspondant à l'excédent de fonctionnement de l'année 2012,
- la somme de 19 114.72 € au compte 001 (recettes d'investissement) correspondant à l'excédent d'investissement de l'année 2012.

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales et au CCAS pour l'année 2013 :

- Subvention aux associations locales : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2013 aux associations suivantes : *(les conseillers municipaux membres d'une de ces associations se sont abstenus)*.

UVA	120 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières	700 €
Judo Club Maillotin	300 €
Football Club de la Forêt d'Orient	125 €
L'Eveil de Mesnil-Sellières	700 €
Les Amis du Parc	75 €
Nos Enfants des 4 Communes	100 €

Les demandes de l'Association Communale de Chasse, l'Association Familiale de Mesnil-Sellières, la Lyre d'Orient, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Piney et Alentours devront compléter leur demande de subvention pour la prochaine réunion du conseil municipal.

- Subvention au CCAS : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € au CCAS.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu des dernières réunions des commissions « Patrimoine-Bâtiments », « Qualité de vie -Fleurissement » et « Associations », du Conseil Communautaire.

Questions et communications diverses

Monsieur Didier RENARD rappelle que des courriers sont à adresser au SLA pour le CD 960.

Monsieur Patrick BRIQUET informe les membres des difficultés rencontrées dans la gestion des affouages 2013

Monsieur Jean Luc SECLIER rappelle que les associations locales ont été invitées à s'approprier les nouvelles modalités de chauffage de la salle des fêtes.

Clôture de séance à 21 heures

Prochaine réunion du conseil municipal fixée au 21 mars 2013 à 20 heures